



MRC DE ROUSSILLON

RAPPORT ANNUEL 2020

APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avril 2021

1. MISE EN CONTEXTE

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la MRC de Roussillon présente son rapport annuel concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle numéro 200, lequel n'a fait l'objet d'aucune modification. Le présent rapport rend compte des contrats d'une valeur de plus de 25 000\$, octroyés par la MRC de Roussillon au cours de la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES

Le Règlement numéro 200 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de Roussillon entré en vigueur le 15 mars 2019 n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'année 2020. La version numérisée du Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la MRC de Roussillon.

3. CONTRATS OCTROYÉS

3.1. Sommaire des contrats octroyés par la MRC

Contrat > 25 000 \$	AO - Public		AO – Sur invitation		Gré à gré (avec mise en concurrence)		Gré à gré Disposition légale		TOTAL	
	Nb	Valeur	Nb	Valeur	Nb	Valeur	Nb	Valeur	Nb	Valeur
Approvisionnement	1	54 055.00 \$			1	37 936.00 \$			2	91 991.00 \$
Services professionnels	1	45 415.13 \$							1	45 415.13 \$
Services			1	84 995.28 \$			3	174 925.75 \$	4	174 925.75 \$
Travaux de construction	2	141 578.47 \$							2	141 578.47 \$
Total	4	241 048.60 \$	1	84 995.28 \$	1	37 936.00 \$	3	174 925.75 \$	9	453 910.35 \$

4. MODE DE SOLLICITATION ET OCTROI DE CONTRAT

La MRC de Roussillon peut conclure des contrats selon trois principaux modes de sollicitation : le contrat conclu gré à gré (- 25 000\$) et le contrat gré à gré avec mise en concurrence (25 000\$ - 50 000\$) ; le contrat conclu suite à un appel d'offres sur invitation ; le contrat conclu suite appel d'offres public sur le SEAO. Afin de déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la MRC tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'elle désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires applicables.

5. CONTRATS OCTROYÉS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (SEAO) POUR 2020

- Nettoyage et entretien de cours d'eau branches 3 et 4 de la rivière Saint-Régis
- Fourniture et livraison de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine des matières résiduelles (achat mandaté UMQ)
- Étude d'opportunité pour la création d'un service d'évaluation foncière

6. CONTRATS OCTROYÉS PAR APPEL D’OFFRES SUR INVITATION (SEAO) POUR 2020

- Création d’un module d’expérience immersive

7. CONTRATS OCTROYÉS GRÉ À GRÉ (DISPOSITION LÉGALE EN VERTU DE LAQUELLE LE CONTRAT EST DONNÉ DE GRÉ À GRÉ)

La MRC a octroyé six (6) contrats de gré à gré, sans mise en concurrence. Ces contrats ont été conclus en conformité avec les dispositions du Code municipal du Québec et du Règlement numéro 200 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de Roussillon :

Médialab	938 par. 3°(CM) :Contrat de fourniture de biens ou de services liés au domaine artistique ou culturel
Achat de camion pour le service de GMR	Règlement no 200 relatif à la gestion contractuelle; Contrat de gré à gré + mise en concurrence.
Réalisation d’un plan d’affaires d’un centre de conservation et de recherche en archéologie en Montérégie	938 par. 3°(CM) :Contrat de fourniture de biens ou de services liés au domaine artistique ou culturel
Étude de potentiel pour l’entreposage des collections archéologiques et l’offre de services muséologiques	938 par. 3°(CM) :Contrat de fourniture de biens ou de services liés au domaine artistique ou culturel
Promotion Roussillon dans mon assiette Capsule vidéo, stylisme culinaire	938 par. 3°(CM) :Contrat de fourniture de biens ou de services liés au domaine artistique ou culturel

Campagne Résolument Roussillon- média web géo localisée	938 par. 3°(CM) :Contrat de fourniture de biens ou de services liés au domaine artistique ou culturel
---	---

8. PLAINTÉ

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

9. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Annexe